

Claudine Belayche

Bibliothèque municipale de Reims

Mireille Pénichon

DPDU, Sous-direction des bibliothèques

LES BIBLIOTHÉCAIRES-ADJOINTS DE 1950 à 1990

*ENQUÊTE DANS LES BCP, À LA BPI ET À LA BN***

ON se souvient qu'il y a un an, le *Bulletin* faisait paraître une étude¹ qui recensait les tâches des bibliothécaires-adjoints affectés dans les bibliothèques d'universités et de grands établissements. Second volet de cette enquête lancée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la communication, l'article ci-dessous analyse les résultats obtenus auprès des BA d'État de la lecture publique et de la Bibliothèque nationale.

Les pages qui suivent ne rappellent pas les conditions générales dans lesquelles l'étude sur les bibliothécaires-adjoints a pu être lancée. Elles exposent les seules spécificités de l'enquête dues à des types d'établissements diffé-

rents sous tutelle de la Direction du livre et de la lecture (DLL) — spécificités qui ont induit des méthodes de travail nécessairement différentes — et en indiquent les principaux enseignements.

Méthodologie de l'enquête

La Direction du livre et de la lecture gère, sous des formes différentes, les personnels de bibliothèque de trois types d'établissements :

— les bibliothèques centrales de prêt qui, de services extérieurs de l'État qu'elles étaient jusqu'en 1985, ont été transférées en 1986 sous l'autorité des Conseils généraux des départements et dont le personnel d'état a été, dès lors, mis à disposition des collectivités territoriales : c'est parmi eux qu'ont été choisis les bibliothécaires-adjoints pour cette enquête, soit 352 à l'époque ;

— la Bibliothèque nationale, établissement public sous tutelle de la Direction du livre et de la lecture, dont les agents sont fonctionnaires de l'État ;

— la Bibliothèque publique d'information, également établissement public sous tutelle de la DLL au sein du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, dont les agents sont aussi fonctionnaires de l'État : 80 bibliothécaires-adjoints à l'époque de l'enquête.

La diversité de ces trois types d'établissements, de leurs fonctions et de leurs missions respectives a nécessité l'établissement d'une méthode d'investigation différente pour chacun d'eux.

La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque publique d'information étant des établissements trop « typés » pour pouvoir être étudiés ensemble, il était évident que deux traitements différents s'imposaient et ce, d'autant que leurs missions, leurs moyens et leurs ressources sont totalement originaux par rapport à la moyenne des bibliothèques françaises.

Il eût été possible de pratiquer un échantillonnage à l'intérieur de chacun de ces établissements pour ne sonder qu'un nombre limité de bibliothécaires-adjoints considérés comme représentatifs

*A la date de l'enquête, les auteurs étaient en fonction à la Direction du livre et de la lecture (Bureau des établissements et de la formation)

**Bibliothèques centrales de prêt
Bibliothèque nationale
Bibliothèque publique d'information
1. BBF n°4, 1989, p. 362-373.

de l'ensemble à la fois dans leurs caractéristiques de corps — âge, ancienneté, diplômes — et dans l'éventail des fonctions qui leur sont confiées à l'intérieur des différents services ou départements. Mais en l'absence d'étude assez précise qui eût donné des critères applicables d'échantillonnage, et sachant que pour conserver la neutralité nécessaire à cette enquête il ne pouvait être demandé aux responsables de ces établissements de l'établir eux-mêmes, il a été décidé d'envoyer le questionnaire à la totalité des bibliothécaires-adjoints du corps d'Etat employés dans ces deux bibliothèques.

Pour les BCP, en revanche, un échantillonnage pouvait être envisagé, sachant que sur un nombre total de 96, une vingtaine d'établissements bien répartis pouvait donner une vue d'ensemble fidèle. Les critères de l'échantillon se sont appuyés sur les études statistiques des rapports annuels adressés par les BCP à la Direction du livre et de la lecture. Ont été pris en compte : l'importance globale de l'établissement, par ses budgets de fonctionnement et ses équipements ; l'importance de l'effectif, en considérant séparément et ensemble les personnels d'état et les personnels départementaux qui coexistent ; l'existence ou non d'annexes ; l'informatisation ou non de la gestion de la bibliothèque ; la date de création de la BCP.

Nous avons donc été amenées à traiter séparément trois fichiers² contenant toutes les questions posées sans tri. Pour assurer une saisie fine, les réponses « non » et les « absences de réponses » ont été comptabilisées différemment. Les remarques de texte libre ont été incluses dans les réponses saisies, quand c'était possible, et prises en compte pour le dépouillement en même temps que les réponses des responsables d'établissements — auxquels un questionnaire (n° 2) avait été envoyé.

Les bibliothèques centrales de prêt

Suivant les critères adoptés précédemment, les BCP du territoire métropolitain ont été réparties en cinq groupes, des plus importantes aux plus petites, à la fois en budgets, collections et personnel total. C'est dans ces cinq groupes d'importance inégale en nombre que l'échantillon a été constitué, proportionnellement au nombre d'établissements inscrits dans chacun, et en essayant de répartir harmonieusement selon les régions géographiques françaises, hors départements d'Outre-mer. Il comportait finalement les départements suivants : Charente-maritime (17), Côtes-du-Nord (22), Eure (27), Gard (30), Gers (32), Gironde (33), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Lot-et-Garonne (47), Marne (51), Moselle (57), Pas-de-Calais (62), Pyrénées-Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65), Haute-Saône (70), Somme (80), Vienne (86), Essonne (91). Ce qui représentait 81 bibliothécaires-adjoints d'état sur un total de 352 pour les BCP.

La BCP des Yvelines avait été proposée comme bibliothèque-test du questionnaire avant envoi définitif. Les résultats définitifs ont été les suivants : 75 réponses ont été effectivement reçues et traitées, un seul questionnaire n'était pas exploitable, un refus de réponse a été exprimé, cinq questionnaires annoncés ne sont pas parvenus.

Mission des BCP

Les BCP ont pour mission essentielle la desserte de relais-bibliothèques ou de petites unités de lecture dans les communes de moins de 10 000 habitants. Cette desserte portait initialement sur des dépôts de livres dans ces relais. Elle évolue très sensiblement avec le développement de véritables bibliothèques municipales dans les zones rurales vers un rôle de prêt de documents mais aussi de conseil technique grâce à la présence de personnel qualifié, de lieu-ressource en ouvrages de référence, de fournisseur de formation et d'animations : prêt d'expositions, participation à la réalisation d'animations par les bibliothèques municipales,...

Ce sont donc des bibliothèques dont les services directs vont à des médiateurs que sont les bibliothécaires municipaux, les bénévoles gestionnaires, et éventuellement les enseignants dans les écoles et collèges. Les relations essentielles se nouent donc d'abord avec les élus-maires de petites communes. L'application des lois de décentralisation, au 1er janvier 1986, dans le secteur culturel a, de plus, rapproché les responsables de BCP de leur nouvelle autorité de tutelle, le Conseil général du département, devant laquelle ils sont désormais responsables de leur budget et de la politique de développement qu'ils impriment à leur établissement.

La structure générale du personnel de BCP est constituée d'un conservateur-directeur, avec exceptionnellement un ou deux adjoints, assisté de quatre à huit bibliothécaires-adjoints — rarement plus de dix dans les gros établissements —, et de quelques magasiniers de service général et surtout de bibliobus. L'effectif, dans la majorité des BCP, se situe autour de douze agents.

Les BA du corps d'Etat

Les tableaux joints en annexe fournissent le détail des résultats donnés par l'enquête au 1er janvier 1989. Nous donnerons quelques-unes des caractéristiques qui nous ont paru particulièrement intéressantes.

Il s'agit de personnels « jeunes » à la fois en âge et en ancienneté dans la fonction publique d'état : les deux tiers ont moins de quarante ans — 47 sur 75 — et une très forte majorité, entre 30 et 40. Les plus de 50 ans sont l'exception (4 %). Leur jeunesse dans le corps du personnel technique en découle : 20 % environ ont moins de dix ans d'ancienneté, 2/3 ont entre 10 et 20 ans, ce qui correspond évidemment au fort recrutement qui a accompagné entre 1975 et 1983 le développement des BCP, avec en particulier la création, en 1982, de dix-sept BCP dans les départements qui en étaient jusque là dépourvus.

Dans l'échelle des grades, très logiquement, les bibliothécaires-adjoints de classe normale sont aussi en forte majorité — plus des

2. Sous DBASE III Plus

2/3 — tandis que les principaux sont l'exception. Quant aux diplômes d'études générales obtenus, on observera qu'un quart des agents dépassent le niveau bac + 3. Le détail, non noté dans le tableau récapitulatif, montre que : 36 sur 75 ont uniquement le baccalauréat ; 14 sur 75 ont entre bac + 1 et bac + 2 ; 11 sur 75 ont une licence ; 8 sur 75 ont une maîtrise et plus. Il est intéressant de noter également que près de la moitié des BA ont obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) en plus du concours de sous-bibliothécaire, et que cela peut leur donner une qualification supplémentaire, en ce qui concerne l'exercice de leur métier dans des bibliothèques publiques pour lequel il est bien adapté, d'autant que les options proposées — « jeunesse », « discothèque » souvent — ont permis de créer de tels services dans les BCP.

Leurs fonctions

Leurs fonctions en BCP découlent évidemment des missions générales des établissements où ils sont

affectés. On ne trouvera donc pas ici de fonctions de consultation de bases de données, de recherche ou de conservation. En revanche, les missions de traitement de collections et d'animation sont particulièrement renforcées.

Une très forte majorité des bibliothécaires-adjoints participent, dès l'amont, à l'ensemble des tâches liées au traitement des collections et à la totalité du circuit du document, c'est-à-dire au choix des acquisitions (91 %) et à la sélection des documents à présenter dans les bus (96 %). L'aide à l'utilisateur est également l'apanage des BA (98 %), ce qui correspond au fait que, dans toute équipe de « tournée », un bibliothécaire-adjoint est présent et conseille les dépositaires dans leurs choix. Selon les intéressés eux-mêmes, et cela est fortement confirmé par les conservateurs dans leurs commentaires, leur participation à l'ensemble des tâches du circuit du livre s'est accentuée ces dernières années et est devenue presque totalement autonome.

La décentralisation a fait des conservateurs responsables de BCP — dans 85 % des cas, seuls

« cadres A » dans leurs établissements — des responsables à part entière de services de l'administration départementale, ce qui leur impose aussi une charge de travail administratif et de gestion financière certainement plus importante et plus immédiatement astreignante que dans la période antérieure à 1986.

Pour être complet, il faut également indiquer que, dans les équipes de BCP, coexistent maintenant des personnels d'Etat mais aussi un nombre toujours plus grand de personnels départementaux — près de 50 % du personnel total pour les catégories B et C — et que la différence d'appartenance statutaire induit aussi une double gestion de personnels au sens strictement administratif du terme. Pour ce qui est des fonctions en effet, il ne semble pas exister de distinction fondamentale dans l'organisation générale du travail.

Pour toutes ces raisons, mais certainement aussi à cause de la hausse générale de qualification du « personnel technique », les conservateurs ont laissé à celui-ci une autonomie importante dans la gestion des collections et dans leur diffusion. Compléments de la diffusion du document sont en BCP l'animation dans les relais et la formation des dépositaires (objet des questions 120 à 131 de l'enquête). Là encore la participation des BA est très importante : elle approche 50 % dans presque tous les types d'animations possibles proposés, en particulier les interventions extérieures, les visites de bibliothèques et les expositions (65 %).

Le taux de réponses faible (3,9 % pour la définition de contrats ; 6,5 % pour le travail éditorial) est le signe d'un type de tâche peu fréquent en BCP plutôt que celui d'une non-participation des BA.

Les activités d'animation en BCP sont difficilement séparables de la formation des dépositaires par les agents de la BCP eux-mêmes. Il faut bien se rendre compte que la « formation des utilisateurs » (Cf. question 66 : 73,6 % de réponses positives) est en fait une véritable formation élémentaire professionnelle des gestionnaires de relais-bibliothèques. L'apparente faiblesse de participation à la

formation professionnelle (Cf. les questions 132 et 133) doit donc être revue en fonction de la précédente question : en fait, l'activité de formation en BCP repose très largement sur les bibliothécaires-adjoints.

Les tâches relevant de la gestion de personnel, de la gestion matérielle et financière sont nettement moins mentionnées que l'ensemble des tâches bibliothéconomiques : au plus, 25 % des BA les effectuent régulièrement, exclusion faite des cas où il y a eu interim du conservateur. Si la préparation du budget et les relations avec les autorités de tutelle sont rarement le fait des BA, apparaît nettement, en revanche, une fonction d'encadrement de petites équipes de travail relative à l'organisation des services, à la répartition des tâches, à la coordination du travail, etc. (Cf. les questions 101 à 106 — autour de 20 % de réponses positives — et la question 83.)

L'évolution des tâches

Des éléments de réponse nous ont été donnés par les responsables d'établissements dans le questionnaire qu'ils nous ont retourné, toujours très longuement argumentés. Ils confirment dans la plupart des cas les enseignements tirés de l'étude statistique de l'enquête n°1 et indiquent souvent des perspectives d'avenir proche, selon la politique qu'ils tentent d'imprimer pour l'évolution de leurs bibliothèques. L'informatisation en est un élément important, sinon fondamental. Environ la moitié des BCP sont informatisées à ce jour, et les bibliothécaires-adjoints ont joué et jouent encore dans ce processus un rôle fondamental. Avec la mise en place du réseau LIBRA de catalogage partagé, ils étaient évidemment en première ligne pour effectuer ce catalogage et être au contact immédiat de l'outil informatique. Dès lors, leur expérience du matériel et d'un logiciel complexe les qualifiait pour étudier les projets informatiques ultérieurs (30 % de réponses positives.) L'importance de leur participation à la constitution de bases de données (Cf. question 58 : 23,6 %) et à la recherche documentaire informatisée (30 %) sont

la marque de l'utilisation croissante de l'informatique dans les BCP.

En résumé, selon les conservateurs-directeurs d'établissement, l'évolution des tâches montre un glissement :

— vers des responsabilités déjà largement assumées dans toute la gestion documentaire, et avec d'autant plus d'autonomie qu'il s'agit de « nouveaux supports » (disques et vidéogrammes, par exemple) pour l'utilisation desquels certains conservateurs s'avouent « moins qualifiés » que leurs BA ;

— vers une responsabilité de formateurs de dépositaires de plus en plus souvent exercée par eux seuls : les stages organisés en ce sens par la Direction du livre sont très suivis par les BA ;

— vers des tâches d'encadrement d'équipes avec l'organisation des plannings de tournées, la gestion générale du réseau de relais, et même le contact avec les élus pour la création de nouveaux points de lecture.

En tout cela, il est certain que la stagnation du nombre de postes de conservateurs-adjoints aux directeurs des BCP — voire, en fait, leur diminution en nombre de postes effectivement pourvus depuis 1985 — a fortement contribué à augmenter les responsabilités des BA, ce qui, vu la compétence accrue et la formation plus poussée des nouveaux recrutés dans le corps, a pu se faire en conservant et même en augmentant la qualité et la diversité des services rendus par les bibliothèques centrales de prêt.

La bibliothèque publique d'information

Le cas de cette bibliothèque est assez spécifique dans le paysage français des bibliothèques. De création récente — une douzaine d'années —, elle a eu des missions différentes de celles d'une bibliothèque municipale qu'elle n'est pas administrativement, même si, par rapport à ses publics, elle en joue, en partie, le rôle.

La structure du personnel

Comparée à la moyenne des bibliothèques publiques, la structure du personnel y est également exceptionnelle : une cinquantaine de conservateurs, 80 bibliothécaires-adjoints sur une totalité de personnel permanent de 250 agents environ, à la date de l'enquête, le reste se répartissant entre des personnels administratifs et nombre de « contractuels » de niveaux divers, équivalant souvent à des personnels de bibliothèques, mais aussi spécifiques pour certaines activités telles l'informatique, la maintenance audiovisuelle, etc.

L'ensemble des bibliothécaires-adjoints, titulaires et stagiaires, de la BPI a été interrogé par questionnaire. Sur 82 questionnaires envoyés, 66 ont été retournés remplis et exploitables. Cette exploitation a été menée sans étude préalable des fonctions à l'intérieur de chaque service, même si le groupement des réponses, par le type de questions auxquelles il était répondu positivement, permettait de repérer des types de fonctionnement variables selon les services.

Il s'agit d'un personnel assez homogène par sa moyenne d'âge : 39, soit la moitié, ont entre 30 et 40 ans, 21, soit un tiers, entre 40 et 50 ans.

L'ancienneté dans le corps corrobore totalement ces indications : 16, soit un quart, ont moins de 10 ans d'ancienneté, 41, soit les deux tiers, 10 à 20 ans. La BPI ayant été créée il y a douze ans, et les équipes constituées il y a un peu plus de quinze ans, ceci est la conséquence d'un recrutement massif de « jeunes » bibliothécaires qui ont peu utilisé le droit à la mutation. Cette homogénéité et cette stabilité dans l'établissement sont des caractéristiques de la BPI. Logiquement, ces agents sont encore en « classe normale », n'ayant pas pour la plupart l'ancienneté suffisante pour accéder aux second et troisième grades du corps...

Pour les diplômes d'études générales obtenus, le détail du dépouillement montre que 11 BA ont le baccalauréat seul, 7, le niveau bac + 1 ou bac + 2, 27, une licence, et 15, plus que la licence ;

33, soit la moitié, ont en outre le CAFB. Les agents qui n'ont pas le baccalauréat ont bénéficié d'une promotion interne dans le corps. À ces niveaux de diplômes s'ajoute une forte proportion de BA dotés de connaissances linguistiques, parfois dans des langues assez rares et utilisées dans le cadre de leur affectation.

Les fonctions des BA

Les tâches prioritairement remplies par les BA reflètent assez fidèlement les points forts de l'activité de l'établissement. On trouve, dans ce qui a trait au circuit du document et au traitement des collections, des proportions dépassant 50 % pour la presque totalité des opérations détaillées dans le questionnaire, des pointes notables s'établissant pour la diffusion au public des collections : 92 % des BA pratiquent l'« aide à l'utilisateur », 95 % font des recherches bibliographiques.

En ce qui concerne les animations, l'autre activité-force de la BPI, les bibliothécaires-adjoints sont également présents. Les proportions — autour de 25 %, excepté pour les contacts avec des autorités de tutelle — correspondent bien aux missions que s'est donné la BPI depuis sa création.

En revanche, sont quasi absentes, comme en BCP, les tâches de gestion administrative et financière, ou de responsabilité de personnel. L'une des explications peut en être dans la structure du personnel : 49 conservateurs chargés selon le statut général de fonctions d'encadrement et 82 bibliothécaires-adjoints « chargés des tâches techniques courantes ». Il peut même exister des services où il y a plus de conservateurs que de BA. Les tâches d'encadrement s'en trouvent de fait diminuées, et les BA n'ont que peu d'occasions d'en assurer pour pallier le sous-encadrement (existant en BCP, par exemple.)

Moins de 10 % des BA déclarent participer à des actions de formation professionnelle comme formateurs. Cela peut relever en partie du même type de constatation. De plus, il y a à Paris et en région parisienne nombre de pro-

fessionnels/formateurs, et chaque agent sera statistiquement moins sollicité que dans des régions moins dotées en personnel qualifié, où le besoin d'enseignants ou d'animateurs dans les centres de formation sollicite la quasi-totalité des personnels qualifiés.

Evolution des tâches

La BPI est un établissement jeune au regard de la majorité des bibliothèques interrogées. Etant donné que, dès le départ, elle a été dotée des technologies modernes — le catalogue a, par exemple, été informatisé il y a plusieurs années —, il est moins facile de repérer les évolutions dues à l'introduction de nouvelles technologies que dans les BCP ou à la Bibliothèque nationale.

On ne peut non plus passer sous silence l'importance numérique de personnels non analysés ici, qui ne figurent pas dans la « grille » habituelle des personnels de bibliothèque, administratifs et surtout contractuels aux profils très divers, dont la présence a peut-être généré des adaptations aux services rendus. Cette enquête est trop partielle pour nous permettre ce genre d'analyses...

Il est notable, en revanche, que les réponses aux questions ouvertes du questionnaire n'étaient pas remplies de la même façon qu'en BCP : ces dernières mettaient l'accent sur l'évolution des missions et des services rendus, celles de la BPI mettent plutôt l'accent sur la surqualification des agents par rapport au niveau « théorique » du recrutement.

La Bibliothèque nationale

Etablissement totalement atypique dans le paysage français des bibliothèques, il devait être étudié séparément. Comme pour les établissements précédents, tous les personnels techniques des bibliothèques, à l'exception des « délégués dans les fonctions de bibliothécaires-adjoints » présents dans l'établissement depuis plusieurs années, ont reçu le questionnaire n° 1, le questionnaire n° 2 ayant été envoyé à l'administrateur pour être rempli par lui et les chefs de départements...

Constitution de l'échantillon

L'idée initiale qui avait présidé, de tenter de procéder à un dépouillement département par département, pour avoir une idée des fonctions de façon a priori plus homogène par type de service, n'a pu être mise en œuvre.

L'anonymat des questionnaires étant absolument respecté, seul aurait pu aider un organigramme de la bibliothèque, précisant en outre les « anciennes » et « nouvelles » appellations de certains services. L'exploitation de la question : « Préciser à quel service, quel département de la BN vous appartenez » s'est avérée impossible, les dits-départements, quoique se recouvrant partiellement, ayant reçu des appellations très diverses. Le dépouillement a donc porté uniformément sur l'ensemble des réponses reçues : 232 BA avaient reçu un exemplaire, 163 réponses furent exploitables, 8 réponses qui semblaient être des doubles n'ont pas été saisies, ce qui porte le taux de réponse à 65 %.

Caractéristiques générales

Des trois types d'établissements étudiés, la BN est certainement celui qui présente les caractéristiques les plus moyennes :

— pyramide des âges assez équilibrée, avec 16 % des agents au-dessous de 30 ans, 44 % entre 30 et 40 ans, 35 % entre 40 et 50 ans, 7 % au-dessus de 50 ans ; le ventre de la pyramide correspond assez exactement à celui des forts recrutements de bibliothécaires des années 1975-1980 ;

— ancienneté également partagée entre les recrutements récents : 43 % ont moins de 10 ans de présence, 37 % ont entre 10 et 20 ans d'ancienneté dans le corps. Ce qui montre, si l'on compare, par exemple, avec la BPI, une assez forte mobilité des agents : poste de premier recrutement souvent, mais peu de fin de carrière.

La répartition dans les trois grades, quant à elle, correspond mal aux anciennetés présentées : le taux de chefs de section, et plus encore des bibliothécaires-adjoints principaux, est très faible au regard de la proportion théorique

de la pyramide « Levert »³. La raison de cette inversion n'est pas évidente à partir du seul questionnaire, mais elle peut expliquer, au moins partiellement, la force qu'a connue le mouvement de revendication des agents de la Bibliothèque nationale.

Les diplômes d'études générales se partagent quasi également entre : bac à bac + 3, licence, maîtrise, ce qui montre un niveau plutôt supérieur à la moyenne du corps. La connaissance de langues étrangères, parfois rares, était, comme à la BPI, très valorisée dans les services rendus, preuve probable d'une adaptation des qualifications à l'emploi occupé.

Le nombre faible, même sur ce très gros établissement, des bibliothécaires-adjoints principaux, ne permet pas de faire l'étude de leur affectation spécifique à des postes de responsabilité.

La mobilité interne à l'établissement s'exerce d'abord en fonction des compétences spécifiques, langues, par exemple, mais aussi de toute évidence des études universitaires en cours. Il arrive en effet souvent qu'un bibliothécaire-adjoint « *en cours d'études supérieures* » — mémoire de maîtrise ou de DEA — travaille dans un secteur dont son sujet d'études n'est pas très éloigné. Cette observation serait sans doute également valable pour le personnel scientifique...

Les fonctions à la Nationale

L'analyse des résultats du questionnaire ne peut être très fine, l'effet de moyenne annihilant les fortes disparités recensées d'un département à l'autre. Ici, comme à la Bibliothèque publique d'in-

formation, il aurait fallu tenir compte de la répartition numérique relative. Sur l'ensemble de la Bibliothèque nationale, la proportion des conservateurs et des bibliothécaires-adjoints à l'intérieur d'un même service ou département était, en janvier 1989, de 231 conservateurs, soit un conservateur pour un bibliothécaire-adjoint en moyenne. Mais certains départements ou services très spécialisés comptent davantage de conservateurs que de bibliothécaires-adjoints.

Hors les tâches de gestion financière, non assumées parce qu'elles sont dévolues à des agents administratifs spécialisés, les bibliothécaires-adjoints participent à tout l'éventail des fonctions énoncées précédemment pour les autres établissements. La recherche bibliographique est, très logiquement, à la Bibliothèque nationale, la fonction la plus représentée : 90 %. En revanche, les autres questions concernant le circuit du document (Cf. questions 28 à 57) recueillent toutes des taux de réponses inférieurs à 50 % : marque d'une forte spécialisation des tâches.

La collaboration à une banque de données ou la validation de notices bibliographiques (Cf. questions 42 et 58) sont des tâches

effectuées par 48,5 % des BA : la moitié d'entre eux participe à la constitution du catalogue informatisé de la bibliothèque. L'indexation systématique en est très proche : 42,6 %. En revanche, l'indexation analytique de matières est moins souvent mentionnée : 23,7 %.

Les questions sur la définition de la politique documentaire, choix de documents, etc. n'étaient pas très adaptées à la situation des bibliothécaires-adjoints de la BN, le dépôt légal étant, en ce cas, la source principale d'acquisitions. Aussi les réponses positives sont-elles venues des secteurs minoritaires, entrées étrangères majoritairement.

De même, les bibliothécaires-adjoints participent peu à l'animation et aux relations publiques, ce qui s'explique par l'existence d'une division spécifique, à la Bibliothèque nationale, pour ce type d'opérations.

L'évolution des tâches

Définie par les bibliothécaires-adjoints eux-mêmes, et par les chefs de départements dans leurs réponses au questionnaire n° 2, l'évolution est directement liée à l'informatisation du catalogue général de la Bibliothèque nationale.

3. Du nom de la circulaire du ministère de la Fonction publique et des réformes administratives, proposant un taux de répartition entre les trois grades des corps de catégorie B de :
58,5 % du 1er grade (classe normale)
27 % du 2e grade (ici BA chef de section)
14,5 % du 3e grade (ici BA principal)
Cette répartition appliquée rigoureusement pour la totalité du corps des BA (Éducation nationale + Culture) ne l'est pas si l'on considère séparément la Bibliothèque nationale.

A la réorganisation des départements s'est associée une réorganisation du circuit de la « fiche de catalogue » : les taux de réponses aux questions sur la participation à la validation des notices bibliographiques, à la collaboration des banques de données et à la recherche documentaire informatisée, respectivement de 48, 48 et 41 % (Cf. questions 42, 58, 75) montrent le degré d'autonomie des bibliothécaires-adjoints et leur responsabilisation. Les commentaires indiquent que les bibliothécaires-adjoints ont maintenant en partie la responsabilité scientifique du catalogue, puisqu'ils sont chargés de la validation des notices et des indexations

quand il y a lieu, sans contrôle d'un conservateur dans la majorité des cas.

Nous ne nous risquons pas à tirer de conclusion définitive à partir de résultats globaux de cette enquête. Proposons néanmoins cette remarque sur l'évolution en cours des tâches des bibliothécaires-adjoints dans les trois types d'établissements étudiés :

— en lecture publique soit, ici, en bibliothèque centrale de prêt, la diversification des services rendus aux usagers a eu pour conséquence une diversification des tâches du personnel technique et l'extension de leurs fonctions, l'in-

formatisation étant un épisode important mais non fondateur ;

— à la Bibliothèque nationale, l'informatisation a induit une modification fondamentale de l'organisation du travail et responsabilisé les bibliothécaires-adjoints ;

— à la Bibliothèque publique d'information, dès sa création bibliothèque de l'innovation, l'enquête permet mal de définir une nette évolution des tâches depuis les débuts.

Mais, dans tous les cas, les bibliothécaires-adjoints dans leur grande majorité se voient confier plus que les « tâches techniques courantes » que leur concède le statut de 1950.

septembre 1989

ANNEXE I
Bibliothèques centrales de prêt

SITUATION DES AGENTS		
Age	20/30 ans	7
	30/40 ans	40
	40/50 ans	25
	plus de 50 ans	3
Ancienneté	moins de 10 ans	18
	10/20 ans	45
	plus de 20 ans	6
Grade	classe normale	58
	chef de section	15
	B.A. principal	2
Diplômes	bac	36
	bac à bac + 3	14
	licence	11
	maîtrise	8
Responsabilités	responsable annexe, service	3

RUBRIQUES DU QUESTIONNAIRE

		Totaux		Taux de réponses	
		O ⁽¹⁾	R ⁽²⁾	R	O+R
				%	%
GESTION					
GC	Gestion des collections				
1	13. Définition politique d'acquisition	10	36	47,3	60,5
2	14. Mesure utilisation des collections	17	28	36,8	59,2
3	15. Recherche et choix documents	9	61	80,2	91,1
4	16. Sélection documents à éliminer	27	35	46,0	81,5
5	17. Echanges entre bibliothèques	-	-	-	-
GCT	Traitement des collections				
1	28. Adaptation services	13	21	27,6	57,8
2	29. Choix priorités traitement	15	33	43,4	63,1
6	40. Validation vedettes-auteurs	5	39	51,3	57,8
6b	41. Validation vedettes-matières	-	-	-	-
6t	42. Validation notices bibliographiques	3	34	44,7	48,6
7	43. Indexation systématique	12	50	67,5	81,5
8	44. Indexation analytique	-	-	-	-
16	52. Restauration	-	-	-	-
17	53. Contrôle ouvrages	-	-	-	-
18	54. Evaluation fichiers	-	-	-	-
19	55. Evaluation vocabulaire fichiers	-	-	-	-
20	56. Développement classification	-	-	-	-
21	57. Choix répertoire vedettes-matières	-	-	-	-
22	58. Collaboration banques de données	3	15	19,7	23,6
23	59. Collecte CCN	-	-	-	-

1. O = Occasionnellement

2. R = Régulièrement

GCD	Diffusion documentation et information				
1	63. Sélection fonds bibliobus	4	69	90,7	96,0
2	64. Aide à l'utilisateur	2	73	96,0	98,6
3	65. Rédaction guide lecteur	23	3	3,9	34,2
4	66. Formation utilisateurs	22	34	44,7	73,6
5	67. Rédaction guide dépositaire	24	9	11,8	43,4
8	71. Recherches bibliographiques	8	65	85,5	96,0
9	72. Dossiers bibliographiques	32	12	15,7	57,8
1 2	75. Recherche documentaire informatisée	6	17	22,3	30,2
ADMIN.	Administration				
PLAN	Planification et organisation				
1	81. Analyse besoins public	13	35	46,0	63,1
2	82. Définition politique documentaire	22	20	26,3	55,2
3	83. Organisation services	15	8	10,5	30,2
4	84. Planification programme activités	20	23	30,2	56,5
5	85. Etudes projets informatiques	14	9	11,8	30,2
6	86. Implantation méthodes évaluation	7	1	1,3	10,5
7	87. Statistiques annuelles	-	-	-	-
7 b	92. Statistiques DLL	12	35	46,0	61,8
8	93. Réponses enquêtes	30	12	15,7	55,2
9	94. Rédaction rapport annuel activité	4	10	13,1	18,4
1 0	95. Relations autorités de tutelle	11	0	0	14,4
GESTION	Gestion finances				
FINC	Gestion finances				
1	96. Préparation budget	8	1	1,3	11,8
2	97. Répartition budget acquisition	9	11	14,4	26,3
3	98. Engagement et suivi dépenses	13	21	27,6	44,7
PERS	Gestion personnel				
1	101. Définition postes travail	11	2	2,6	17,1
2	102. Répartition tâches	15	3	3,9	23,6
3	103. Coordination travail	13	5	6,5	23,6
4	104. Evaluation	4	1	1,3	6,5
6	106. Information personnel	11	1	1,3	15,7
MAT	Gestion ressources matérielles				
1	108. Locaux : planification	12	5	6,5	22,3
2	109. Détermination besoins équipements	25	14	18,4	51,3
3	110. Relations fournisseurs	24	3	3,9	19,5
8	115. Contrôle condition conservation	-	-	-	-
ANIM	Relations publiques				
PUB	Animation, publicité				
2	120. Débats, conférences	17	3	3,9	26,3
3	121. Interventions extérieures	26	10	13,1	46,3
4	122. Visites guidées bibliothèque	31	16	21,0	61,8
5	123. Expositions	33	18	24,1	65,0
6	124. Contacts presse, TV	4	19	5,2	30,2
7	125. Contacts élus, administrations	35	1	1,3	47,3
8	126. Définition contrats	2	1	1,3	3,9
9	127. Recherches diverses	24	12	15,7	47,3
1 0	128. Travail éditorial	6	2	2,6	6,5
1 1	129. Contacts auteurs	17	6	7,8	30,2
1 2	130. Contacts éditeurs	14	5	6,5	25
1 3	131. Contacts autres professionnels	32	16	21,0	63,1

FORM	Formation professionnelle, recherche				
1	132. Enseignement professionnel	16	1	1,3	22,3
2	133. Organisation enseignement prof.	2	1	1,3	3,9
3	134. Enseignement universitaire	-	-	-	-
4	135. Publications professionnelles	5	0	0	6,5
5	136. Conduites travaux recherche	7	1	1,3	10,5
6	137. Autres			non exploitées	
DIVERS	Activités diverses				
1	138. Coopération documentaire	-	-	-	-
2	139. Participation conseils	-	-	-	-
3	140. Coopération culturelle	22	16	21,0	50,0
4	141. Autres			non exploitées	

ANNEXE II
Bibliothèque publique d'information

SITUATION DES AGENTS		
Age	20/30 ans	1
	30/40 ans	39
	40/50 ans	21
	plus de 50 ans	5
Ancienneté	moins de 10 ans	16
	10/20 ans	41
	plus de 20 ans	3
Grade	classe normale	60
	chef de section	1
	B.A. principal	3
Diplômes	bac à bac + 3	18
	licence	27
	maîtrise	15
Responsabilités	responsable annexe, service	-

RUBRIQUES DU QUESTIONNAIRE

		Totaux		Taux de réponses	
		R	O	R %	O+R %
GESTION					
GC	Gestion des collections				
1	13. Définition politique d'acquisition	27	7	37	51
2	14. Mesure utilisation des collections	17	18	25	53
3	15. Recherche et choix documents	36	3	54	59
4	16. Sélection documents à éliminer	35	5	53	60
5	17. Echanges entre bibliothèques	9	8	9	25
GCT	Traitement des collections				
1	28. Adaptation services	20	4	30	36
2	29. Choix priorités traitement	20	9	30	44
6	40. Validation vedettes-auteurs	18	2	27	30
6 b	41. Validation vedettes-matières	20	2	30	33
6 t	42. Validation notices bibliographiques	22	11	33	50
7	43. Indexation systématique	31	7	46	57
8	44. Indexation analytique	31	5	46	54
1 6	52. Restauration	-	-	-	-
1 7	53. Contrôle ouvrages	26	10	39	54
1 8	54. Evaluation fichiers	17	10	25	41
1 9	55. Evaluation vocabulaire fichiers	13	15	20	42
2 0	56. Développement classification	14	8	21	33
2 1	57. Choix répertoire vedettes-matières	11	5	16	24
2 2	58. Collaboration banques de données	10	3	15	19
2 3	59. Collecte CCN	2	0	3	1,5

GCD	Diffusion documentation et information				
1	63. Sélection fonds bibliobus	-	-	-	-
2	64. Aide à l'utilisateur	61	0	92	92
3	65. Rédaction guide lecteur	0	20	0	30
4	66. Formation utilisateurs	18	23	27	62
5	67. Rédaction guide dépositaire	-	-	-	-
8	71. Recherches bibliographiques	58	5	87	95
9	72. Dossiers bibliographiques	8	23	12	46
1 2	75. Recherche documentaire informatisée	40	7	60	71
ADMIN.	Administration				
PLAN	Planification et organisation				
1	81. Analyse besoins public	10	10	15	30
2	82. Définition politique documentaire	16	10	24	39
3	83. Organisation services	1	7	1,5	12
4	84. Planification programme activités	11	6	16	26
5	85. Etudes projets informatiques	-	-	-	-
6	86. Implantation méthodes évaluation	1	1	1,5	3
7	87. Statistiques annuelles	-	-	-	-
7 b	92. Statistiques DLL	-	-	-	-
8	93. Réponses enquêtes	5	27	7,5	50
9	94. Rédaction rapport annuel activités	6	9	9	23
1 0	95. Relations autorités de tutelle	1	6	15	10
GESTION					
FINC	Gestion finances				
1	96. Préparation budget	4	6	6	15
2	97. Répartition budget acquisition	7	3	10	15
3	98. Engagement et suivi dépenses	6	8	9	21
PERS	Gestion personnel				
1	101. Définition postes travail	2	1	3	4
2	102. Répartition tâches	3	6	4,5	1,3
3	103. Coordination travail	4	8	6	18
4	104. Evaluation	2	1	3	4
6	106. Information personnel	4	13	6	26
MAT	Gestion ressources matérielles				
1	108. Locaux : planification	4	12	6	24
2	109. Détermination besoins équipements	5	20	7,5	38
3	110. Relations fournisseurs	5	18	7,5	35
8	115. Contrôle condition conservation	-	-	-	-
ANIM	Relations publiques				
PUB	Animation, publicité				
2	120. Débats, conférences	1	4	1,5	7,5
3	121. Interventions extérieures	3	9	4,5	18
4	122. Visites guidées bibliothèque	3	21	4,5	36
5	123. Expositions	9	11	13	30
6	124. Contacts presse, TV	4	11	6	16
7	125. Contacts élus, administrations	1	4	1,5	7
8	126. Définition contrats	2	9	3	16
9	127. Recherches diverses	4	16	6	24
1 0	128. Travail éditorial	5	9	7,5	21
1 1	129. Contacts auteurs	7	5	10	18
1 2	130. Contacts éditeurs	13	12	19	38
1 3	131. Contacts autres professionnels	23	10	30	50

FORM	Formation professionnelle, recherche				
1	132. Enseignement professionnel	4	1	6	7,5
2	133. Organisation enseignement prof.	0	0	0	0
3	134. Enseignement universitaire	-	-	-	-
4	135. Publications professionnelles	0	3	0	4,5
5	136. Conduites travaux recherche	1	6	1,5	10,6
6	137. Autres				
					non exploitées
DIVERS	Activités diverses				
1	138. Coopération documentaire	-	-	-	-
2	139. Participation conseils	-	-	-	-
3	140. Coopération culturelle	12	14	18	39
4.	141. Autres				
					non exploitées

ANNEXE III
Bibliothèque nationale

SITUATION DES AGENTS

Age	20/30 ans	26
	30/40 ans	70
	40/50 ans	57
	plus de 50 ans	11
Ancienneté	moins de 10 ans	70
	10/20 ans	60
	plus de 20 ans	14
Grade	classe normale	136
	chef de section	19
	B.A. principal	7
Diplômes	bac à bac + 3	49
	licence	57
	maîtrise	56
Responsabilités	responsable annexe, service	-

RUBRIQUES DU QUESTIONNAIRE

		Totaux		Taux de réponses	
		O	R	R	O+R
				%	%
GESTION					
GC	Gestion des collections				
1	13. Définition politique d'acquisition	11	9	5,4	12,2
2	14. Mesure utilisation des collections	15	15	9,1	18,2
3	15. Recherche et choix documents	17	28	17,0	27,4
4	16. Sélection documents à éliminer	19	39	23,7	35,3
5	17. Echanges entre bibliothèques	25	17	10,3	25,6
GCT	Traitement des collections				
1	28. Adaptation services	24	14	8,5	23,1
2	29. Choix priorités traitement	14	53	32,3	40,8
6	40. Validation vedettes-auteurs	7	57	34,7	39,0
6 b	41. Validation vedettes-matières	6	18	10,9	14,6
6 t	42. Validation notices bibliographiques	8	72	43,9	48,7
7	43. Indexation systématique	8	62	37,8	42,6
8	44. Indexation analytique	14	25	15,2	23,7
1 6	52. Restauration	24	20	14,6	29,3
1 7	53. Contrôle ouvrages	25	24	14,6	29,8
1 8	54. Evaluation fichiers	17	23	14,0	23,3
1 9	55. Evaluation vocabulaire fichiers	15	19	11,5	20,7
2 0	56. Développement classification	9	17	10,3	15,8
2 1	57. Choix répertoire vedettes-matières	5	12	7,3	10,3
2 2	58. Collaboration banques de données	10	68	39,9	48,5
2 3	59. Collecte CCN	18	16	9,7	20,7

GCD	Diffusion documentation et information				
1	63. Sélection fonds bibliobus	-	-	-	-
2	64. Aide à l'utilisateur	23	80	48,7	62,8
3	65. Rédaction guide lecteur	6	1	0,6	4,2
4	66. Formation utilisateurs	26	22	13,4	29,3
5	67. Rédaction guide dépositaire	-	-	-	-
8	71. Recherches bibliographiques	36	112	68,2	90,2
9	72. Dossiers bibliographiques	16	15	9,1	18,9
1 2	75. Recherche documentaire informatisée	19	49	29,8	41,4
ADMIN.	Administration				
PLAN	Planification et organisation				
1	81. Analyse besoins public	14	7	4,2	12,8
2	82. Définition politique documentaire	8	3	1,8	6,7
3	83. Organisation services	15	5	3,0	12,1
4	84. Planification programme activités	6	7	4,2	7,9
5	85. Etudes projets informatiques	30	5	3,0	21,3
6	86. Implantation méthodes évaluation	5	2	1,2	4,2
7	87. Statistiques annuelles	-	-	-	-
7 b	92. Statistiques DLL	-	-	-	-
8	93. Réponses enquêtes	30	13	7,9	26,2
9	94. Rédaction rapport annuel activités	4	18	10,9	13,4
1 0	95. Relations autorités de tutelle	3	4	2,4	4,2
GESTION					
FINC	Gestion finances				
1	96. Préparation budget	0	1	0,6	0,6
2	97. Répartition budget acquisition	1	0	0	0,6
3	98. Engagement et suivi dépenses	1	4	2,4	3,0
PERS	Gestion personnel				
1	101. Définition postes travail	7	1	0,6	4,8
2	102. Répartition tâches	14	9	5,4	14,0
3	103. Coordination travail	13	14	8,5	16,4
4	104. Evaluation	10	2	1,2	7,3
6	106. Information personnel	16	9	5,4	15,2
MAT	Gestion ressources matérielles				
1	108. Locaux : planification	14	6	3,6	12,1
2	109. Détermination besoins équipements	27	21	12,8	29,2
3	110. Relations fournisseurs	13	9	5,4	13,4
8	115. Contrôle condition conservation	12	10	6,0	13,4
ANIM	Relations publiques				
PUB	Animation, publicité				
2	120. Débats, conférences	4	1	0,6	3,0
3	121. Interventions extérieures	12	3	1,8	9,1
4	122. Visites guidées bibliothèque	23	7	4,2	18,2
5	123. Expositions	16	3	1,8	11,5
6	124. Contacts presse, TV	10	2	1,2	7,3
7	125. Contacts élus, administrations	1	0	0	0,6
8	126. Définition contrats	1	0	0	0,6
9	127. Recherches diverses	13	15	9,1	17,0
1 0	128. Travail éditorial	11	3	1,8	8,5
1 1	129. Contacts auteurs	9	4	2,4	7,9
1 2	130. Contacts éditeurs	15	11	6,7	15,8
1 3	131. Contacts autres professionnels	19	13	7,9	19,5

FORM	Formation professionnelle, recherche				
1	132. Enseignement professionnel	10	6	3,6	9,7
2	133. Organisation enseignement prof.	0	0	0	0
3	134. Enseignement universitaire	1	1	0	0
4	135. Publications professionnelles	11	2	1,2	7,9
5	136. Conduites travaux recherche	22	13	7,9	21,3
6	137. Autres			non exploitées	
DIVERS	Activités diverses				
1	138. Coopération documentaire	-	-	-	-
2	139. Participation conseils	11	7	4,2	10,9
3	140. Coopération culturelle	127		4,211,5	
4.	141. Autres			non exploitées	